



SECTEUR DES PÊCHES

Sur quoi le Secteur des pêches de l'APN a-t-il travaillé au cours du dernier trimestre?

En réponse à la crise de la COVID-19, la pêche et l'aquaculture ont été immédiatement identifiées comme des services essentiels, car elles font partie de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. À la suite d'une réunion entre la ministre des Pêches et des Océans, Bernadette Jordan, et les coprésidents du Comité national des pêches, le Chef régional Roger Augustine et le Chef régional Terry Teegee, en avril 2020, la ministre Jordan a rencontré le Comité exécutif. Lors de cette réunion virtuelle, chaque Chef régional a fait part des préoccupations de ses électeurs concernant les activités de pêche, en rapport avec la COVID-19. Parmi les préoccupations exprimées, il y avait le manque de détails sur la façon dont l'industrie de la pêche peut accéder au programme d'aide de 470 millions de dollars annoncé par le premier ministre le 14 mai; en outre, le ministère des Pêches et des Océans (MPO) n'a pas indiqué que des fonds spécifiques seront réservés aux pêcheurs des Premières Nations.

Le Secteur des pêches de l'APN a défendu les droits et les intérêts des Premières Nations lors des modifications législatives apportées à la *Loi sur les pêches* par le projet de loi C-68. Le Secteur a organisé deux ateliers techniques régionaux sur les modifications de la *Loi sur les pêches* et les protocoles relatifs aux connaissances autochtones à Halifax et à Winnipeg. Il est prévu de tenir le troisième atelier de la série, à Vancouver, une fois que les restrictions relatives aux réunions et aux déplacements auront été levées.

Le groupe de travail national sur l'aquaculture (GTNA) a été relancé en 2017 et ses activités ont été régularisées et renforcées au cours de la période 2019-2020. Des réunions en personne et virtuelles ont permis d'échanger des informations et d'aborder les enjeux en cours et les questions opérationnelles liées aux pratiques, politiques, sciences, réglementations et programmes d'aquaculture.

L'APN poursuit l'élaboration conjointe d'une nouvelle loi sur l'aquaculture afin d'inclure les points de vue des Premières Nations. Le Secteur des pêches a mis sur pied un groupe consultatif sur le savoir autochtone (GCSA) composé d'experts techniques, d'aînés et de détenteurs du savoir autochtone afin de soutenir l'analyse et l'élaboration de politiques liées aux connaissances autochtones. Il a également lancé un inventaire des protocoles relatifs aux connaissances autochtones accessibles au public au sein des différentes Premières Nations, ce qui est essentiel, car le savoir autochtone sera pris en compte dans la *Loi sur les pêches* et par d'autres gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux.

Le groupe de travail sur la pêche intérieure a rencontré l'interlocuteur fédéral de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce (OCPED) en mars 2020 afin de discuter directement avec lui et de mettre en évidence les questions importantes à partager avec la ministre fédérale du MPO.



SECTEUR DES PÊCHES

Le groupe de travail sur les océans a poursuivi son travail politique lié au plan de protection des océans, à la planification spatiale marine et aux aires marines protégées, y compris les aires protégées et de conservation autochtones en milieu marin, et à d'autres mesures efficaces de conservation par zone.

Sous l'impulsion du Chef national Perry Bellegarde et du Chef régional Roger Augustine, titulaire du portefeuille, la ministre des Pêches et Océans a lancé le 7 juin 2019 le Programme de participation des Autochtones à la gestion de l'habitat, doté de 50 millions de dollars, afin de soutenir la participation des peuples autochtones aux possibilités de mobilisation liées à la mise en œuvre de la protection du poisson et de son habitat, de renforcer les capacités dans le domaine de l'habitat du poisson et des écosystèmes aquatiques, et d'appuyer les activités de collaboration. Ce programme a été renouvelé pour 2020-2021. La priorité du MPO en ce qui concerne ce programme est de mettre des fonds à la disposition des groupes autochtones des régions intérieures.

Fin juin 2019, un éboulement a été découvert dans une partie étroite du fleuve Fraser près de Big Bar, en Colombie-Britannique, ce qui a créé une barrière de 5 m de haut à la migration des saumons. Les Chefs-en-assemblée ont adopté des résolutions pour demander au gouvernement du Canada et à la province de la Colombie-Britannique de déclarer l'état d'urgence pour le saumon du fleuve Fraser (résolution no°52/2019 et résolution no°113/2019). Il s'agissait notamment de définir les priorités des travaux nécessaires pour dégager les débris afin d'assurer le passage en toute sécurité de tous les saumons de retour la saison prochaine. Des équipes ont entrepris des travaux de déblaiement qui se sont poursuivis, avec des précautions en matière de santé et de sécurité, malgré la pandémie COVID-19. Cette catastrophe naturelle a aggravé les problèmes de sécurité alimentaire des Premières Nations de la Colombie-Britannique. Le Secteur des pêches de l'APN continue de préconiser que les pêches des Premières Nations à des fins alimentaires, sociales et rituelles soient prioritaires par rapport à tous les autres utilisateurs de la ressource.

Que prévoit le Secteur des pêches pour l'avenir?

Le Secteur des pêches de l'APN poursuivra son travail de défense des intérêts liés à la *Loi sur les pêches* et à sa mise en œuvre, en particulier en ce qui concerne les systèmes de savoir autochtone, et demandera au MPO de financer le travail des Premières Nations pour qu'elles puissent élaborer les protocoles de savoir autochtone de leur communauté et des activités connexes.

En ce qui concerne l'aquaculture, le Secteur des pêches de l'APN, en collaboration avec le GTNA, facilitera la contribution aux règlements généraux sur l'aquaculture et verra à l'élaboration conjointe, à la conception et à la mise en œuvre de loi fédérale, des règlements, des politiques et des programmes proposés du gouvernement fédéral sur l'aquaculture. Le Secteur des pêches de l'APN continuera à établir des relations avec le Conseil canadien des ministres des Pêches et de l'Aquaculture (CCMPA) afin de faciliter la participation des Premières Nations au sein de cet organisme.



SECTEUR DES PÊCHES

Le Secteur continuera à plaider pour la reconnaissance et la mise en œuvre d'aires protégées et de conservation autochtones en milieu marin et participera à la Convention sur la diversité biologique.

En outre, le Secteur des pêches de l'APN continuera de participer à l'initiative nationale de la Supergrappe de l'économie océanique pour s'assurer que les innovations technologiques résultant des initiatives de partenariat sont mises à la disposition des Premières Nations, que les possibilités d'emploi pour les Premières Nations sont prioritaires et que les autres questions relatives aux Premières Nations sont traitées.

Activités à venir

- Mai 2021 - Forum national sur les pêches de l'APN « Réédification des nations de pêche » - détails à confirmer